



DELIBERATION du Conseil Communautaire

Nombre de membres en exercice: **38**
 Nombre de membres présents : **24**
 Nombre de votants : **34**
 Date de convocation : **23/05/2018**

L'an **Deux Mille DIX-HUIT** le 29 MAI, le Conseil Communautaire de la COMMUNAUTE DE COMMUNES DES ASPRES, dûment convoqué, s'est réuni à 17h30 en session ordinaire à THUIR, sous la Présidence de M.René OLIVE, Président.

OBJET : CONVENTION MISE A DISPOSITION DE
 LOCAUX INTERCOMMUNAUX AU PAYS PYRENEES
 MEDITERRANEE

Étaient présents Mesdames et Messieurs :

BERNARDY, CHARPENTIER (Banyuls dels Aspres) -
 TAURINYA, LLOBET (Brouilla) - CHINAUD (Calmeilles) -
 LEHOUSSINE (Camélas) - PUJOL (Fourques) - TOURNE
 (Llauro) - MAURAN (Montauriol) - VILA (Oms) -
 BELLEGARDE (Passa) - PUIG (Sainte Colombe) - NOURY
 (Saint Jean Lasseille) - FERRER (Terrats) - OLIVE, LAVAIL,
 LEMORT, VOISIN, MON, BATALLER-SICRE (Thuir) - LESNE
 (Tordères) - AMOUROUX (Tresserre) - ATTARD (Trouillas) -
 PERALBA (Villemolaque).

Procurations :

A.DOUTRES (Caixas) à G.CHINAUD
 J.CHEREZ (Castelnou) à M.LESNE
 N.CRUCQ (Fourques) à JL.PUJOL
 N.GONZALEZ (Thuir) à R.OLIVE
 D.RUIZ (Thuir) à JM.LAVAIL
 A.BOURRAT (Thuir) à N.MON
 R.PEREZ (Thuir) à R.LEMORT
 S.RAYNAL (Thuir) à B.BATALLER-SICRE
 J.ALBERT (Trouillas) à R.ATTARD
 G.FLACHAIRE (Villemolaque) à JC.PERALBA

Absent:

JC.BERNADAC (Thuir)
 L.FERRER (Thuir)
 P.MAURY (Thuir)
 B.COUSSOLLE (Trouillas)

Madame Brigitte BATALLER-SICRE est élue secrétaire de séance.

Le compte rendu de la dernière séance du Conseil est adopté à l'unanimité.

Certifié exécutoire

Publié ou Notifié

le

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE LOCAUX AU PAYS PYRENEES MEDITERRANEE :

VU les statuts de la Communauté de communes des Aspres, et notamment sa compétence obligatoire en matière de développement économique,

Le Président **EXPOSE** la demande du Pays Pyrénées Méditerranée, de mettre à disposition d'un de ses stagiaires, une partie des locaux de la communauté de Communes des Aspres.

Il **EN EXPLIQUE** les motivations:

Le PAYS PYRENEES MEDITERRANEE accueille sous son pilotage, un stagiaire de l'école d'ingénieur de PURPAN, pour 6 mois, dans le cadre du programme de coopération transnationale MEDFEST.

Le thème retenu par ce programme traite de la gastronomie méditerranéenne, et est dédié au périmètre du Pays Pyrénées Méditerranée , intégrant notamment le secteur intercommunal des Aspres.

La Communauté de communes, membre du Pays Pyrénées Méditerranée, a été sollicitée par l'organisme, afin de mettre gracieusement à disposition du stagiaire en question, un bureau et le matériel adéquat pour la durée du stage.

Ainsi, il **PROPOSE** au Conseil de l'autoriser à signer la convention de mise à disposition des locaux sis Bâtiment multifonction Christian Bourquin – 3° étage - 66301 THUIR CEDEX, pour la durée du stage, et dont le projet ci-annexé fixe les droits et obligations des parties.

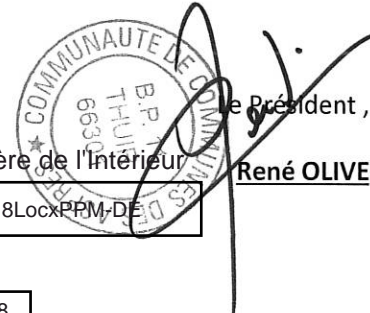
Le Conseil Communautaire,
Où l'exposé de son Président,
Après en avoir délibéré,
A l'Unanimité,

APPROUVE le projet de convention de mise à disposition des locaux au service du PAYS PYRENEES MEDITERRANEE, afin d'accueillir un de ses stagiaires dans les conditions précitées,

AUTORISE le Président ou son Vice-Président délégué à signer la convention définitive à intervenir avec le Pays Pyrénées Méditerranée, et toute pièce nécessaire.

Ainsi fait et Délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président,
René OLIVE



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

066-246600449-20180529-80-18LocxPPM-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 11/06/2018